

DISCOURS SUR LE BUDGET

BUDGET 2013-2014

Prononcé à l'Assemblée nationale
par M. Nicolas Marceau,
ministre des Finances et de l'Économie,
le 20 novembre 2012.

*Finances
et Économie*

Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2013-2014
Discours sur le budget

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2012
ISBN 978-2-551-25352-4 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-66409-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

UN GOUVERNEMENT POUR TOUS

Introduction	1
1. Un gouvernement proche des familles	5
Une réduction du fardeau fiscal pour des millions de Québécois.....	5
Annulation de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale	6
L'épanouissement des enfants québécois.....	6
Un enfant, une place.....	7
Une chance pour tous.....	7
Réduire l'attente de première ligne en santé	8
Prendre le virage des soins à domicile	8
De l'aide pour les enseignants.....	9
Un système universitaire accessible.....	9
Miser sur notre culture	9
Les régimes de retraite	9
2. Un gouvernement qui agit en misant sur l'investissement privé	11
Des actions concrètes pour stimuler l'investissement dans des secteurs stratégiques.....	14
L'exploitation des ressources naturelles au bénéfice de tous	17
3. Un gouvernement responsable	21
Respect des cibles prévues à la Loi sur l'équilibre budgétaire.....	21
La résorption de l'impasse budgétaire.....	22
Plan de réduction de la dette	27
Transferts fédéraux : un recul de dix ans	28
Conclusion	31

INTRODUCTION

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer le budget de notre gouvernement pour l'exercice financier 2013-2014, le budget de l'équilibre.

Je demande le consentement pour déposer les documents suivants :

- les tableaux qui présentent les prévisions des opérations budgétaires consolidées du gouvernement pour 2012-2013 et 2013-2014.

Je dépose également le plan budgétaire du gouvernement et les documents l'accompagnant, de même que les comptes publics 2011-2012.

* * *

Depuis 1976, les gouvernements successifs du Parti québécois ont été animés par une même ambition : faire progresser le Québec. Ils ont tracé une route qui nous a permis de faire beaucoup de chemin. Une route à trois voies :

- la première consiste à demeurer proche des gens et à répondre à leurs besoins concrets;
- la deuxième nous conduit à agir pour stimuler l'économie et favoriser une prospérité à long terme qui profite à tous;
- la troisième voie constitue une exigence, celle d'administrer avec intégrité et un grand sens des responsabilités nos finances publiques, pour préserver notre capacité d'agir collectivement.

Les gouvernements du Parti québécois ont laissé leur marque avec des politiques dont bénéficient encore tous les Québécois :

- les garderies à 7 \$, qui nous ont permis d'offrir l'égalité des chances à des milliers d'enfants, tout en permettant à des milliers de femmes d'accéder au marché du travail;
- l'assurance automobile, qui fait en sorte que les Québécois paient moins cher que partout ailleurs au Canada pour leur assurance auto;
- le Régime d'épargne-actions, qui a contribué à l'essor de nombreuses entreprises québécoises, ou encore les initiatives pour la nouvelle économie, qui ont permis au Québec de devenir un chef de file mondial dans le domaine du jeu vidéo et de revitaliser des quartiers de Montréal et de Québec.

C'est également un gouvernement du Parti québécois qui, en 1998-1999, et ce, pour la première fois dans l'histoire du Québec moderne, a atteint l'équilibre budgétaire.

Et c'est encore un gouvernement du Parti québécois qui redresse aujourd'hui nos finances pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Dans la dernière décennie, le Québec s'est écarté de cette route.

Le gouvernement précédent s'est éloigné de la population, la croissance économique est devenue dépendante des dépenses publiques et de la dette, nos finances ont repris le chemin des déficits, tandis que l'intégrité s'effritait.

Il est temps pour le Québec de reprendre la route à trois voies qui nous permettra de progresser à nouveau.

Notre gouvernement est déjà en train de donner un solide coup de barre en matière d'intégrité.

En ce qui a trait aux finances, notre principal défi consiste à reprendre le contrôle des dépenses, l'ancien gouvernement ayant abandonné tout sens des responsabilités à cet égard. Ce budget vise d'abord et avant tout à redresser nos finances publiques en équilibrant le budget et en réduisant le poids de notre dette.

Malgré une situation difficile, nous commençons déjà à remplir les engagements de notre gouvernement. Nous le faisons dans la mesure de nos moyens, de façon prudente et en ciblant nos priorités. Une fois la situation rétablie, nous pourrions accélérer la réalisation de nos engagements.

* * *

□ Un gouvernement proche des familles

Tout d'abord, comme il s'est engagé à le faire, le gouvernement améliorera le sort des familles.

Le budget permettra de restaurer une justice fiscale essentielle au bon fonctionnement de notre société. Les familles de la classe moyenne, qui peinent à boucler leur fin de mois, verront donc leur fardeau financier diminuer.

En contrepartie, l'État exigera des plus fortunés d'entre nous un effort supplémentaire. Nous demanderons également plus d'efforts aux banques et aux autres institutions financières.

Dans la mesure de ses moyens, le gouvernement aidera également les parents de jeunes enfants, ces familles qui bâtissent au quotidien l'avenir de la nation québécoise.

Nous allons continuer d'investir en santé, en éducation et en culture.

* * *

❑ Un gouvernement qui agit en misant sur l'investissement privé

Le contexte mondial demeure difficile et incertain, ce qui ralentit notre économie. Le gouvernement prévoit, pour le Québec, une croissance économique de 0,9 % en 2012 et de 1,5 % en 2013. C'est insuffisant. Il nous faut donc agir pour stimuler notre économie en misant sur les investissements privés.

Depuis des années, la croissance de l'économie québécoise repose en effet beaucoup trop sur les dépenses publiques et l'endettement. L'utilisation de la carte de crédit de l'État donne l'illusion de la prospérité. Mais il s'agit d'une illusion dangereuse qui, à terme, mène à l'appauvrissement.

D'ailleurs, malgré l'ampleur des dépenses publiques, notre économie tourne au ralenti. Il devient donc urgent de changer de direction, de reprendre la route de l'investissement privé pour accélérer la croissance.

Le gouvernement est déterminé à agir avec force pour attirer des investissements stratégiques majeurs qui paveront la voie à l'enrichissement durable de tous les Québécois.

* * *

❑ Un gouvernement responsable

Cette capacité que nous avons collectivement de nous entraider et de prospérer dépend de la rigueur avec laquelle nous administrons l'argent qui nous est confié par des millions de Québécois.

Il y a là une grande responsabilité, l'exigence que chaque dollar soit dépensé au mieux.

Je veux insister sur l'exigence d'intégrité, qui guide l'ensemble de l'action gouvernementale. Cette exigence s'applique aussi à la vision économique du gouvernement.

La lutte contre la corruption et la collusion est à la base d'une économie saine, transparente et attrayante pour les investisseurs.

Un climat d'affaires propice aux investissements exige des mœurs politiques irréprochables. Les règles d'attribution des contrats publics doivent être claires et s'appliquer à tous, de façon équitable.

* * *

L'exigence d'intégrité et de rigueur s'applique également à nos finances publiques. Cette exigence est la nôtre. Le budget doit être équilibré : les dépenses ne doivent pas dépasser les revenus. Chaque génération doit assumer ses propres décisions.

Devant l'incertitude qui plane sur l'économie mondiale, il nous faut agir avec un grand sens des responsabilités.

J'ai été secoué par la réalité que j'ai découverte en prenant connaissance de l'état des finances publiques dont nous avons hérité. Le précédent gouvernement n'a tout simplement pas agi de manière responsable.

Nous pouvons le regretter, mais cela ne nous fait pas avancer. Il faut plutôt nous retrousser les manches et agir avec fermeté et célérité. Tous les ministères et organismes sont déjà à l'œuvre pour combler le manque à gagner de 1,6 milliard de dollars de l'année financière en cours.

Nous avons également constaté que les dépenses effrénées des dernières années en infrastructures nous rattrapent. Le gouvernement précédent nous laisse un lourd héritage. Cette année, pour la première fois de notre histoire, le service de la dette a franchi le cap des 10 milliards de dollars. Il accapare une portion de plus en plus grande des dépenses de l'État et celles-ci deviennent de moins en moins soutenables.

En outre, sous l'ancien gouvernement, la gestion des projets d'infrastructures comportait des lacunes importantes qui ont mené à des explosions de coûts.

L'écart entre les revenus et les dépenses s'élargissait dangereusement pour les prochaines années.

Il fallait redresser la situation sans attendre.

Malgré tout, nous gardons le cap sur les cibles que nous nous sommes fixées,

J'annonce que le budget sera équilibré en 2013-2014 et les années suivantes.

L'équilibre budgétaire nous donnera un avantage marqué.

C'est ce qui nous différencie de nos prédécesseurs, la responsabilité conjugée à l'ambition.



1. UN GOUVERNEMENT PROCHE DES FAMILLES

En premier lieu, Monsieur le Président, notre gouvernement est proche des familles québécoises. Nous avons pris l'engagement d'aider celles qui ont de la difficulté à boucler leur budget.

Nous passons de la parole aux actes.

* * *

UNE RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL POUR DES MILLIONS DE QUÉBÉCOIS

En 2010, le gouvernement libéral a instauré la taxe santé uniforme de 200 \$, que les Québécois devaient payer sans égard à leur revenu.

Cette taxe est inéquitable et injuste.

Nous nous sommes engagés à soulager la classe moyenne en demandant un effort supplémentaire aux plus fortunés, tout en nous assurant que l'effet sur les finances publiques et sur le financement de la santé soit neutre.

J'annonce l'abolition de la taxe santé uniforme et son remplacement par une contribution santé progressive à compter de 2013.

Nous avons choisi d'améliorer la situation du plus grand nombre.

Les personnes gagnant moins de 18 000 \$, qui constituent 34 % des contribuables québécois, seront exemptées de payer la nouvelle contribution santé.

Je souligne que 18 000 \$, c'est le revenu d'une personne qui travaille à temps plein au salaire minimum.

Les Québécois qui gagnent entre 18 000 \$ et 42 000 \$ constituent 35 % des contribuables.

Leur contribution santé sera réduite.

Au total, 4,4 millions de Québécois – plus des deux tiers des contribuables – paieront moins ou seront complètement exemptés en 2013.

L'ancienne taxe santé comportait un autre élément inéquitable : elle était payable par chacun des conjoints, même si l'un d'eux avait un revenu modeste. La nouvelle contribution santé progressive sera fondée sur le revenu individuel plutôt que sur le revenu familial. Dorénavant, chaque membre du couple paiera la contribution santé qui correspond à sa propre situation.

Pour compenser la baisse des revenus du gouvernement à la suite de ces modifications et encore mieux partager l'effort,

J'annonce que le taux d'imposition des revenus excédant 100 000 \$ sera augmenté de 1,75 point de pourcentage.

J'annonce que tous les revenus provenant de la nouvelle contribution santé et de la hausse du taux d'imposition pour les revenus excédant 100 000 \$ seront versés au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux.

Je rappelle que toutes les mesures contenues dans ce budget sont exposées en détail dans le plan budgétaire qui en fait partie intégrante.

* * *

ANNULATION DE LA HAUSSE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ PATRIMONIALE

Toujours dans l'optique d'aider les familles, nous les soulageons d'une hausse importante des tarifs d'électricité.

Le gouvernement précédent voulait imposer une hausse tarifaire de 20 % sur cinq ans, soit une augmentation de 1 ¢/kWh du prix de l'électricité patrimoniale, à partir de 2014.

À terme, cette augmentation aurait entraîné une hausse de la facture d'électricité de 408 \$ par année pour une maison de taille moyenne.

J'annonce que la hausse de 1 ¢/kWh sur cinq ans du prix de l'électricité patrimoniale est abolie et sera remplacée par son indexation au coût de la vie.

À l'instar de plusieurs tarifs gouvernementaux, le prix de l'électricité patrimoniale évoluera au rythme de l'inflation.

Après cinq ans, pour une maison de taille moyenne, cela représentera une économie de 288 \$ par année.

* * *

L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS QUÉBÉCOIS

Ce n'est pas tout.

Plusieurs parents n'ont pas les ressources financières pour permettre à leurs enfants de participer à des activités sportives, artistiques ou culturelles, des activités qui permettent aux jeunes de demeurer en santé, de se découvrir des talents et de s'épanouir.

J'annonce l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour les activités physiques, artistiques et culturelles des jeunes de 5 à 16 ans. Ce crédit d'impôt correspondra à 20 % des frais admissibles jusqu'à concurrence de 500 \$ par enfant.

Ce crédit d'impôt sera mis en place graduellement sur une période de cinq ans.

À terme, les effets cumulés des mesures que je viens d'annoncer permettront à un couple ayant deux enfants et un revenu familial de 70 000 \$ d'économiser 688 \$ par an.

Un couple ayant deux enfants et un revenu de 35 000 \$ pourra économiser 888 \$.

Je suis très fier d'offrir ainsi un solide coup de pouce financier aux familles québécoises.

* * *

UN ENFANT, UNE PLACE

Toujours en vue de répondre aux besoins des familles, nous nous sommes engagés à terminer le travail amorcé en 1997, lors de la création des centres de la petite enfance à contribution réduite.

Le Québec était à l'avant-garde. Il fait toujours l'envie de plusieurs autres nations.

Les enfants de tous les milieux peuvent avoir accès à des services de garde de qualité sans égard aux revenus de leurs parents.

En plus d'avoir favorisé la natalité, ce programme a eu des effets importants sur la participation des femmes au marché du travail. Au Québec, 73 % des femmes de 15 à 44 ans sont sur le marché du travail; c'est plus qu'en Ontario et au Canada. C'est une bonne nouvelle pour l'économie québécoise.

Malheureusement, plusieurs familles éprouvent toujours des difficultés à trouver des places en garderie pour leurs enfants. Près de 222 000 places ont été créées, mais les besoins sont estimés à 250 000 places.

J'annonce que nous allons financer 28 000 nouvelles places à 7 \$, ce qui répondra à ces besoins.

La réalisation de cet engagement complétera le travail amorcé par la première ministre en 1997. Nous pourrons enfin dire avec fierté : un enfant, une place!

* * *

UNE CHANCE POUR TOUS

Comme société, nous devons refuser d'accepter la pauvreté comme allant de soi.

Les gouvernements du Parti québécois ont fait la démonstration dans le passé qu'il était possible de la faire reculer. En plus d'aider nos concitoyens, la lutte contre la pauvreté est payante pour la société. C'est la conjugaison du cœur et de la raison.

La ministre du Travail et ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale présentera d'ici quelques mois de nouvelles orientations et un programme visant une plus grande participation au marché du travail des jeunes, des immigrants, des travailleurs âgés, des personnes handicapées et des prestataires de l'aide de dernier recours.

Le meilleur moyen d'aider une personne à sortir de la pauvreté, c'est l'emploi.

De plus, pour aider les familles à faible revenu qui ont de la difficulté à se loger,
J'annonce la construction de 3 000 nouveaux logements abordables.

* * *

RÉDUIRE L'ATTENTE DE PREMIÈRE LIGNE EN SANTÉ

Le budget de la santé continuera de croître à un rythme de 4,8 % par année.

J'annonce que le budget de la santé augmentera de 1,5 milliard de dollars pour 2013-2014.

Mais pour améliorer l'accès aux soins de première ligne et réduire l'attente, il ne suffit pas d'injecter toujours plus de fonds. Il n'y a pas non plus de solution magique. Il faut mieux gérer.

En écoutant les Québécois, on ne peut ignorer leur exaspération devant la difficulté d'accéder rapidement à des soins de santé de première ligne.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux s'emploie avec beaucoup d'énergie à améliorer la situation. Le budget dont il dispose lui permettra d'atteindre l'objectif que s'est donné le gouvernement, à savoir que d'ici deux ans, 750 000 Québécois de plus auront accès à un médecin de famille.

* * *

PRENDRE LE VIRAGE DES SOINS À DOMICILE

Il existe un large consensus au Québec quant à la nécessité d'offrir aux personnes en perte d'autonomie des soins et des services à domicile. Du point de vue des finances publiques, prendre ce virage au moment où notre population vieillit est devenu une nécessité. Prodiger des soins à domicile est plus humain et beaucoup moins coûteux qu'en établissement.

J'annonce que nous consacrerons 110 millions de dollars de plus pour les soins à domicile en 2013-2014 que cette année.

Cela correspond à l'engagement que nous avons pris.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux prépare une politique ambitieuse de soins et de services à domicile.

Afin d'améliorer les services de santé des Québécois, le gouvernement a confié des mandats à deux groupes de travail. Un premier groupe se penche sur la création d'une assurance autonomie. De plus, le mandat du groupe d'experts sur le financement à l'activité en santé est élargi pour proposer des formules incitatives de financement centrées sur les patients.

* * *

DE L'AIDE POUR LES ENSEIGNANTS

L'éducation est à mon sens la voie privilégiée de l'épanouissement et de la prospérité des personnes, comme des nations.

Malgré le contexte budgétaire difficile, le gouvernement demeure déterminé à aider les enseignants en leur offrant plus de soutien professionnel.

J'annonce que le budget de l'éducation augmentera de 1,8 % l'an prochain et celui de l'enseignement supérieur augmentera de 2,0 %.

* * *

UN SYSTÈME UNIVERSITAIRE ACCESSIBLE

De plus, l'augmentation de 82 % des droits de scolarité qu'avait décrétée l'ancien gouvernement aurait constitué un frein important à l'accessibilité aux études supérieures pour les jeunes Québécois.

L'annulation de la hausse et l'abrogation des dispositions inacceptables de la loi 12 furent les deux premières décisions du nouveau gouvernement.

Le 8 novembre dernier, la première ministre et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ont invité tous les partenaires à une réflexion et à un sommet, qui se tiendra en février prochain, sur les enjeux relatifs aux universités.

À cette occasion, nous entendons proposer une indexation des droits de scolarité afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

* * *

MISER SUR NOTRE CULTURE

Notre gouvernement et la société tout entière accordent une grande importance à la culture québécoise.

Aussi, malgré le contexte financier difficile,

Je suis particulièrement heureux d'annoncer que le budget du ministère de la Culture et des Communications sera augmenté de 2,1 %.

Le budget de la culture représentera 1 % des dépenses de programmes du gouvernement en 2013-2014.

* * *

LES RÉGIMES DE RETRAITE

Dans les dernières années, certains de nos travailleurs retraités ont vécu des situations pénibles, alors que leurs régimes de retraite étaient affectés par la tourmente financière. Cette tourmente continue de créer de fortes pressions financières sur les régimes de retraite.

Des municipalités sont aux prises avec des régimes de retraite qui grèvent sérieusement leur budget.

De plus, nous devons bien constater que de nombreuses personnes ne sont pas préparées financièrement à faire face à la retraite.

Toutes ces questions sont étudiées avec soin par le comité d'experts présidé par M. Alban D'Amours. Dès que nous recevrons les recommandations du comité, en concertation avec tous les acteurs concernés, nous agirons.

D'ici là, nous continuons à réfléchir aux améliorations que nous pourrions apporter aux régimes publics de base.

Par ailleurs, pour les travailleurs qui n'ont pas accès à un régime de retraite, nous leur offrirons un moyen supplémentaire d'épargne-retraite, qu'ils pourront utiliser sur une base volontaire.

J'annonce que le gouvernement déposera dans les mois qui viennent un projet de loi instituant les régimes volontaires d'épargne-retraite.

* * *

Voilà des gestes qui donnent un répit aux familles québécoises et qui répondent à leurs besoins, dans la mesure de nos moyens.

Dans le respect de notre cadre financier, nous continuons à investir en santé, en éducation et en culture.

Ce sont là les premiers jalons sur lesquels nous bâtissons pour renforcer la solidarité, une valeur importante de la nation québécoise.

☪ • ☪

2. UN GOUVERNEMENT QUI AGIT EN MISANT SUR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Monsieur le Président, en deuxième lieu, notre gouvernement agit en misant sur l'investissement privé.

Une économie prospère constitue sans doute l'une des voies les plus fructueuses pour améliorer la vie de tous.

Le rôle du gouvernement est d'encadrer, de soutenir et d'accompagner les acteurs économiques.

Les investissements publics jouent un rôle important, mais nous devons convenir que l'effort consenti par les contribuables québécois a atteint sa limite.

De plus, le stock de capital du secteur public du Québec, qui représente 28,1 % de notre PIB, est nettement supérieur à celui du Canada, qui se situe à 24,8 %.

C'est maintenant à l'investissement privé de prendre le relais.

Sa part relative dans le PIB du Québec est inférieure à la moyenne canadienne.

Il faut donc redoubler d'efforts pour créer les conditions propices à l'investissement.

Quand les investissements privés augmentent, la croissance économique s'accélère, ce qui élève notre niveau de vie et nous donne plus de moyens, comme société, pour investir à notre tour dans les programmes sociaux.

Plusieurs éléments sont déjà en place pour favoriser les investissements des entreprises québécoises ou étrangères chez nous :

- elles jouissent des liquidités nécessaires pour investir;
- la force du dollar canadien permet de réduire le coût des machines et de l'équipement achetés à l'étranger;
- les conditions d'emprunt sont avantageuses grâce à une politique monétaire accommodante; et
- la fiscalité québécoise est favorable à l'investissement, le taux effectif marginal d'imposition étant l'un des plus faibles parmi nos voisins.

Les entreprises du Québec doivent tirer parti de ces conditions favorables. C'est maintenant qu'elles doivent se positionner pour profiter de l'accélération de la croissance économique attendue aux États-Unis.

* * *

❑ Un nouveau congé fiscal pour les grands projets d'investissement

Pour inciter les entreprises à investir, le gouvernement passe à l'action avec deux mesures « coup de poing ».

J'annonce un nouveau congé fiscal de dix ans pour les grands projets d'investissement : le congé d'impôts pour les investissements, le C2I.

Il s'appliquera aux entreprises qui feront approuver d'ici trois ans des nouveaux projets d'au moins 300 millions de dollars.

En outre, les projets devront s'inscrire dans des secteurs d'activité stratégiques, soit le secteur manufacturier – y compris celui de la transformation des ressources minières ou du bois – les centres de distribution à valeur ajoutée ou le traitement et l'hébergement de données.

Le congé fiscal permettra aux entreprises de bénéficier, pour une période de dix ans, d'un congé d'impôt sur le revenu des sociétés et d'un congé de cotisation au Fonds des services de santé relativement à leur projet d'investissement.

* * *

❑ Prolongation du crédit d'impôt à l'investissement

J'annonce une deuxième mesure afin de maintenir et même de bonifier l'attrait de notre environnement fiscal pour les investisseurs.

J'annonce la prolongation jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement disponible pour toutes les régions. De plus, les taux seront bonifiés pour les entreprises de certaines régions ressources.

Ce crédit d'impôt permettra à 3 000 entreprises de toutes les régions du Québec, dont plus de 2 500 PME, d'investir en machines et matériel à la fine pointe de la technologie. Elles pourront ainsi accroître leur productivité et se démarquer sur les marchés.

* * *

❑ Un soutien concret aux entreprises

Lors de son discours d'ouverture, la première ministre a annoncé la création du Groupe d'action ministériel pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé.

Le gouvernement sera en mesure d'offrir une coordination de haut niveau et d'optimiser son intervention pour la réalisation des grands projets d'investissement qui se présenteront.

Les investisseurs profiteront donc d'un accompagnement pour se conformer aux exigences des lois et règlements.

Ces dispositions représentent des occasions très avantageuses pour les entreprises prêtes à investir au Québec.

J'invite tous ceux qui nous écoutent à passer le mot : le meilleur endroit où investir dans les prochaines années, c'est le Québec.

* * *

❑ Création de la Banque de développement économique du Québec

Nous avons manifesté notre volonté de mieux soutenir nos entrepreneurs.

Afin que nos entreprises puissent obtenir un soutien financier et technique souple et adapté à leurs besoins,

J'annonce que le gouvernement mettra sur pied la Banque de développement économique du Québec.

La création de la Banque améliorera l'action de l'État en matière de développement économique. Une meilleure coordination permettra d'optimiser le soutien offert par le gouvernement, et il sera plus simple pour les entreprises d'obtenir de l'aide.

Elle aura la mission d'offrir un soutien financier aux entreprises à but lucratif, aux coopératives, aux entreprises d'économie sociale et aux entreprises étrangères souhaitant s'implanter au Québec.

La Banque servira de levier pour toutes les régions du Québec. Les entreprises auront accès plus facilement à toute la gamme de services qui leur sont destinés, allant de l'accompagnement jusqu'aux solutions de financement.

Elle assurera la gestion du fonds de développement régionalisé, qui sera doté d'une enveloppe d'au moins 500 millions de dollars annuellement pour le développement de toutes les régions.

À ces sommes récurrentes s'ajoute un montant total de 250 millions de dollars pour les deux fonds de diversification économique destinés à soutenir les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec et d'Asbestos.

Je travaille avec la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec à la mise en œuvre de ces projets.

* * *

❑ La Caisse de dépôt et placement du Québec

La Caisse de dépôt et placement du Québec, créée il y a plus de quarante ans en pleine Révolution tranquille, occupe une place privilégiée dans le cœur des Québécois, et pour cause. Elle a contribué de façon majeure au développement de l'économie du Québec.

Dans cette perspective, je veux réaffirmer qu'il n'est pas question que le gouvernement s'immisce dans la gestion quotidienne de cette grande institution ou dans ses choix d'investissements.

La Caisse de dépôt et placement est un organisme gouvernemental qui, comme le soulignait Jean Lesage lors de sa création, et je le cite :

« jouera un rôle absolument essentiel pour alimenter financièrement l'essor économique du Québec ».

Avec un actif net de l'ordre de 160 milliards de dollars, la Caisse dispose, plus que jamais, des ressources nécessaires pour s'acquitter des deux volets de sa mission, à savoir :

- obtenir un rendement optimal;
- et
- contribuer au développement économique du Québec.

* * *

❑ L'appui au libre-échange avec l'Union européenne

Pour assurer une croissance économique durable, nous devons relancer nos exportations, qui représentent près de 45 % de notre PIB.

Nous n'avons toujours pas retrouvé le niveau d'exportations internationales d'avant la récession. Cela prive le Québec de plusieurs milliers d'emplois et se traduit par un manque à gagner de 600 millions de dollars en revenus pour le gouvernement.

Pour favoriser l'accès aux marchés étrangers, nous participons activement aux négociations entourant l'accord de libre-échange avec l'Union européenne. Les travaux avancent à grands pas.

Cet accord donnera aux entreprises québécoises un meilleur accès à un marché de 500 millions de personnes.

* * *

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR STIMULER L'INVESTISSEMENT DANS DES SECTEURS STRATÉGIQUES

❑ Stratégie industrielle pour le développement des transports et des technologies propres

Le secteur manufacturier est un pilier de notre économie et un symbole de l'inventivité québécoise.

Ce secteur a traversé bien des épreuves ces dernières années.

Pour soutenir l'investissement dans un secteur manufacturier fort et moderne, le gouvernement adoptera une stratégie industrielle qui fera une grande place aux PME.

Cette politique industrielle s'appuiera sur les créneaux d'excellence déjà développés au Québec ainsi que sur le développement des transports et des énergies propres, une voie prometteuse pour l'avenir.

Afin de soutenir le développement d'une industrie plus verte,

J'annonce la création d'un fonds de 200 millions de dollars qui sera destiné au développement de technologies propres et à l'électrification des transports.

* * *

☐ **Augmenter la part du transport en commun**

Le gouvernement est en train d'examiner les projets d'investissement dans les infrastructures de transport. Quand cet examen sera terminé, le gouvernement augmentera graduellement la part des immobilisations consacrées au transport en commun.

C'est tout le Québec qui profitera des investissements dans ce domaine stratégique pour l'avenir.

* * *

☐ **Soutien au secteur biopharmaceutique**

Au fil des années, le Québec a instauré des conditions favorables au développement du secteur biopharmaceutique, et ces actions ont fait du Québec un chef de file dans ce secteur, une position que nous souhaitons conserver.

Or, depuis quelques années, le modèle d'affaires de l'industrie s'est profondément transformé.

L'industrie biopharmaceutique délaisse de plus en plus son approche traditionnelle, qui consiste à intégrer ses activités de recherche et développement au sein même de l'entreprise.

Elle s'oriente plutôt vers des approches qui favorisent l'externalisation des activités de recherche. Par exemple, les entreprises de ce secteur concluent désormais des partenariats privé-public favorisant le passage de la recherche à l'application, tout en partageant les savoir-faire et les infrastructures de pointe.

La réduction des dépenses de recherche et développement des entreprises biopharmaceutiques découle de ces nouvelles façons de faire.

Le soutien du gouvernement du Québec à ce secteur doit s'adapter à ce nouveau contexte, toujours dans l'objectif de favoriser des activités de recherche sur le territoire québécois.

Pour inciter les entreprises biopharmaceutiques à effectuer de la recherche et du développement chez nous, le gouvernement prend deux mesures.

J'annonce que le taux du crédit d'impôt remboursable pour la recherche et développement salaire relativement aux activités biopharmaceutiques sera bonifié : il passera de 17,5 % à 27,5 %.

J'annonce aussi une enveloppe d'appariement de 125 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser les partenariats de recherche

privé-public dans les principaux créneaux pour lesquels le Québec présente des forces.

Nous nous assurons ainsi que les entreprises de ce secteur poursuivront leur développement et la création d'emplois de qualité dans un domaine phare de l'innovation au Québec.

En 1994, le Québec a mis en place la règle des 15 ans, une règle qui a beaucoup contribué à l'essor du secteur biopharmaceutique au Québec.

Cette règle prévoit que des médicaments innovateurs sont remboursés durant les 15 années suivant leur inscription à la liste des médicaments, et ce, même si leur brevet est échu et qu'un médicament générique moins cher est également disponible.

Avec la révision par l'industrie biopharmaceutique de son modèle d'affaires, la règle des 15 ans ne répond plus à son objectif, soit de favoriser la recherche au Québec.

On ne doit pas avoir peur de changer ce qui ne fonctionne plus.

J'annonce donc que la règle des 15 ans sera abolie.

* * *

❑ Une politique nationale de la recherche et de l'innovation

Le gouvernement du Parti québécois est celui qui a mis en place les mesures de la nouvelle économie, qui consistent à accorder une aide fiscale basée sur la création d'emplois.

Ce secteur d'activité compte aujourd'hui des milliers d'emplois de pointe dans notre économie. Ces entreprises connaissent un succès partout sur la planète.

Nous continuerons de les appuyer.

Dans les derniers mois, le gouvernement précédent avait annoncé un renouvellement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013, dotée d'un financement de 150 millions de dollars. Nous avons été stupéfaits de découvrir que les sommes nécessaires n'avaient pas été prévues dans son cadre budgétaire. Comme c'est le cas pour plusieurs projets et programmes annoncés par l'ancien gouvernement, les sommes promises n'étaient pas au rendez-vous.

L'investissement en innovation est au centre de notre vision économique. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie prépare actuellement une politique nationale de la recherche et de l'innovation.

J'annonce que pendant la phase transitoire, 40 millions de dollars additionnels seront consacrés aux activités de recherche et d'innovation, pour un total de 69 millions de dollars.

Ce budget continuera de contribuer au financement global de la recherche et développement effectuée dans le secteur de l'enseignement supérieur par différents partenaires, et dont la valeur est de plus de 2 milliards de dollars par année au Québec.

* * *

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES AU BÉNÉFICE DE TOUS

Le développement du Nord et l'exploitation des ressources naturelles offrent un potentiel d'enrichissement important pour le Québec.

Notre potentiel minier est immense, et plusieurs entreprises, québécoises et étrangères, veulent l'exploiter.

Or, le sous-sol appartient à tous les Québécois, et l'exploitation des ressources doit rapporter avant tout aux Québécois.

Nous allons donc apporter des changements aux régimes qui encadrent l'exploitation de ces ressources non renouvelables, afin que les Québécois en retirent le maximum de richesse, dans le respect de l'environnement et des communautés.

Nous voulons faire ces changements de façon ordonnée et responsable pour assurer la stabilité du secteur minier. Nous consulterons l'industrie ainsi que les intervenants préoccupés par cette question pour que les modifications qui seront apportées soient au bénéfice de tous.

Nous voulons également nous assurer que les meilleures pratiques environnementales seront appliquées.

Avec la collaboration de la ministre des Ressources naturelles, je vais poursuivre le travail afin de proposer un régime qui optimise le rendement de ces ressources pour les Québécois.

Par ailleurs, l'exploitation de nos ressources naturelles doit être un levier de développement économique pour toutes les régions du Québec. C'est pourquoi notre gouvernement entend favoriser la transformation locale de nos richesses naturelles.

Nous voulons également développer notre potentiel pétrolier.

Nous le ferons dans le respect des meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement et d'acceptabilité sociale et pour assurer la prospérité de tous.

De plus, les entreprises et les travailleurs du secteur forestier ont été durement touchés par une crise grave qui dure depuis des années.

À cet effet, le gouvernement adoptera une charte du bois. Cette charte favorisera l'utilisation du bois en produits de valeur ajoutée.

La bonification au crédit d'impôt à l'investissement que j'annonce aujourd'hui soutiendra aussi le secteur forestier. De plus, pour s'assurer que l'aide soit disponible plus rapidement,

J'annonce qu'Investissement Québec et, lorsqu'elle sera créée, la Banque de développement économique du Québec financeront par anticipation 85 % de la valeur du crédit d'impôt.

Je tiens également à signifier aujourd'hui mon intention d'interpeller le gouvernement fédéral pour qu'il fasse enfin sa part, lui qui a fait preuve d'une profonde injustice en abandonnant l'industrie de la forêt, ses travailleurs et les communautés affectées par la crise. J'espère le faire avec l'appui de l'ensemble des élus en cette Chambre.

* * *

❑ Investissements sectoriels

Dans les prochains mois, le gouvernement annoncera les mesures qu'il entend prendre pour attirer des investissements dans plusieurs autres secteurs. Il y aura :

- une stratégie de mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique;
- une politique énergétique;
- une politique de souveraineté alimentaire; et
- une loi-cadre pour l'économie sociale.

* * *

Notre vision économique est fondée sur la conviction qu'il faut investir pour assurer l'enrichissement de la nation québécoise.

Pour accélérer la croissance, le gouvernement doit agir en favorisant l'investissement privé et l'innovation dans les secteurs stratégiques.

La vision économique du gouvernement implique que le Québec offre un climat d'affaires stimulant, favorable aux projets créant de la richesse et des emplois, et garantissant aux entrepreneurs une action gouvernementale prévisible et exempte de surprises.

À cet égard, plusieurs gens d'affaires nous ont fait part de leurs préoccupations concernant l'acquisition d'entreprises stratégiques exerçant leurs activités au Québec. Cette situation mérite d'être étudiée attentivement. Nous allons donc examiner si l'encadrement que fournit notre législation est adéquat pour assurer le maintien des centres de décision et le développement des affaires au Québec. Cet examen sera réalisé en collaboration avec les acteurs concernés.

Avec ce budget, notre vision économique est clairement énoncée, et notre gouvernement n'y dérogera pas.

Le gouvernement s'engage à maintenir au Québec un régime fiscal compétitif favorisant l'investissement privé.

Nous jetons aujourd'hui les bases d'une prospérité solide et durable pour tous.



3. UN GOUVERNEMENT RESPONSABLE

Monsieur le Président, en troisième lieu, nous formons un gouvernement responsable.

La bonne santé financière d'un gouvernement crée un climat propice au développement économique. Elle favorise la confiance des entreprises, encourage leur développement et assure à la population les services publics de qualité auxquels elle aspire.

Tout le monde profite d'une bonne gestion des finances publiques, nous tous et les générations futures.

* * *

RESPECT DES CIBLES PRÉVUES À LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

☐ Cadre financier pour 2012-2013

Au cours des dernières semaines, le gouvernement a mis à jour son cadre financier et a posé des gestes pour résorber l'impasse de 1,6 milliard de dollars pour 2012-2013.

Nous nous sommes aperçus que les dépenses augmentaient rapidement, alors que la croissance des revenus était moindre que prévu.

Le président du Conseil du trésor a immédiatement demandé aux ministères et organismes de trouver des solutions et d'enclencher les contrôles nécessaires pour respecter les cibles de dépenses établies en mars dernier.

Grâce à ces efforts,

J'annonce que nous respecterons la cible de déficit de 1,5 milliard de dollars prévue pour 2012-2013.

Notre cadre financier prend en considération la décision de ne pas procéder à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

La Loi sur l'équilibre budgétaire sera modifiée en conséquence pour la seule année 2012-2013, afin de tenir compte de cet élément exceptionnel qui affectera le déficit d'une façon non récurrente.

Ce n'est pas parce qu'une bonne décision économique a un impact comptable qu'elle ne doit pas être prise. Fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2 permettra en effet aux Québécois d'économiser des milliards de dollars au cours des prochaines années.

* * *

❑ Équilibre budgétaire pour 2013-2014 et maintien par la suite

Avec le dépôt de ce budget, nous complétons le Plan de retour à l'équilibre budgétaire laissé inachevé par l'ancienne administration.

Comme je l'ai annoncé plus tôt, l'équilibre budgétaire sera atteint en 2013-2014 et il sera maintenu les années suivantes.

Nous adoptons une approche prudente et responsable. En conséquence, le cadre financier inclut une provision pour éventualités de 400 millions de dollars pour 2013-2014 et de 500 millions de dollars pour chacune des années suivantes.

* * *

LA RÉSORPTION DE L'IMPASSE BUDGÉTAIRE

Pour atteindre cet objectif, des redressements supplémentaires sont nécessaires puisque nous avons hérité d'une impasse budgétaire importante pour les années 2013-2014 et 2014-2015.

Cette impasse budgétaire s'explique par trois éléments :

- tout d'abord, plusieurs engagements du gouvernement précédent ne permettaient pas de respecter la croissance des dépenses qu'il avait lui-même établie, notamment la hausse des investissements en infrastructures et la hausse des salaires accordée aux médecins;
- ensuite, les diminutions des revenus du gouvernement découlant du rythme plus modeste de l'économie;
- enfin, un écart non résolu de 875 millions de dollars par année déjà identifié au cadre financier du dernier budget par l'ancien gouvernement, à compter de 2014-2015.

Si aucun geste n'était posé, nous aurions un manque à gagner de 1,4 milliard de dollars pour 2013-2014 et de 2,8 milliards de dollars pour 2014-2015.

Laisser aller les choses serait indigne d'un gouvernement responsable. Nous posons donc dès maintenant les gestes nécessaires pour atteindre l'équilibre en 2013-2014 et le maintenir par la suite.

Notre approche sera équilibrée. Elle comprendra trois éléments :

- un contrôle rigoureux des dépenses;
- un effort supplémentaire à l'égard des revenus; et
- pour redresser à plus long terme les finances publiques, une gestion améliorée des dépenses en infrastructures.

* * *

❑ **Contrôle rigoureux des dépenses**

Le premier geste à poser consiste à contrôler les dépenses.

J'annonce que les cibles de croissance des dépenses de programmes sont établies à 1,8 % pour 2013-2014 et à 2,4 % pour 2014-2015.

Tout l'appareil gouvernemental est mis à contribution : les ministères, bien entendu, mais également les organismes et les sociétés d'État.

Les organismes et les fonds spéciaux devront réduire leurs dépenses de 200 millions de dollars en 2013-2014.

Nous demandons également des efforts aux sociétés d'État. Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec et Loto-Québec seront mises à contribution.

Par exemple, nous avons demandé à Hydro-Québec de poser des gestes pour améliorer son efficience.

Elle réduira donc ses charges d'exploitation à très court terme en éliminant 2 000 postes par attrition.

Cela augmentera le bénéfice net d'Hydro-Québec et, conséquemment, les revenus de son seul actionnaire, le gouvernement du Québec. Cette amélioration de la performance de la société d'État n'affectera pas les services aux consommateurs.

Pour s'assurer qu'Hydro-Québec et les autres sociétés d'État gèrent plus rigoureusement les ressources qui appartiennent à tous les Québécois,

J'annonce que le Vérificateur général du Québec pourra désormais effectuer une vérification d'optimisation des ressources dans les entreprises du gouvernement et leurs filiales.

Nous améliorons donc le processus de gestion des dépenses en obligeant les organismes qui relèvent de l'État à rendre des comptes de façon plus complète sur leurs opérations.

De plus, nous posons des gestes qui permettront de réduire les dépenses fiscales.

J'annonce un resserrement de certaines dépenses fiscales qui fera augmenter les revenus du gouvernement de 68 millions de dollars en 2013-2014 et de 115 millions de dollars en 2014-2015.

Ces gestes consistent à suspendre deux mesures annoncées dans les deux derniers budgets en ce qui concerne les travailleurs expérimentés, et à inclure dans le calcul du revenu imposable tous les crédits d'impôt remboursables destinés aux entreprises.

* * *

❑ **Un effort supplémentaire à l'égard des revenus**

Le maximum des efforts ayant été faits du côté des dépenses, on ne peut aller plus loin sans affecter les services à la population. Dans un deuxième temps, il nous faut prendre un certain nombre d'initiatives du côté des revenus.

■ **Hausse et prolongation de la contribution des banques et des autres institutions financières**

D'abord, nous demandons aux banques et aux autres institutions financières de poursuivre et d'augmenter leur contribution aux efforts de retour à l'équilibre budgétaire.

J'annonce que la contribution des institutions financières, qui devait prendre fin le 31 mars 2014, sera augmentée et prolongée jusqu'au 31 mars 2019, ce qui générera des revenus de 211 millions de dollars pour l'exercice financier 2014-2015.

■ **Lutte contre l'évasion fiscale**

Ensuite, nous poursuivons la lutte contre l'évasion fiscale.

Dans un souci d'équité envers les contribuables qui respectent leurs obligations fiscales, le gouvernement déploie tous les efforts nécessaires afin de percevoir les sommes qui lui sont dues.

Le gouvernement demande donc à Revenu Québec de récupérer 80 millions de dollars de plus en 2013-2014 et 90 millions de dollars additionnels en 2014-2015.

■ **Hausse de taxes spécifiques pour certains produits**

Il est également nécessaire d'augmenter les taxes spécifiques sur certains produits.

Tout d'abord, le taux de tabagisme au Québec demeure élevé et crée de la pression sur les coûts du système de santé. Augmenter le coût des produits du tabac est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire ce fléau.

J'annonce qu'à compter de minuit ce soir, le prix d'une cartouche de 200 cigarettes augmentera de 4 \$, soit une augmentation de 2 ¢ par cigarette.

La taxation sur les boissons alcooliques n'a pas augmenté au cours des quinze dernières années.

J'annonce, qu'à compter de 3 heures la nuit prochaine, la taxe spécifique sur les boissons alcooliques augmentera de façon proportionnelle pour la bière, le vin et les spiritueux.

Concrètement, cela se traduira par une hausse de la taxe de 3 ¢ pour une bouteille de bière et de 17 ¢ pour une bouteille de vin.

Les prix des boissons alcooliques au Québec se compareront toujours avantageusement à ceux des provinces voisines.

* * *

❑ Une gestion améliorée des dépenses en infrastructures

Le troisième geste consiste à redresser à plus long terme les finances publiques, grâce à une gestion améliorée des dépenses en infrastructures.

Le gouvernement libéral a pris des décisions qui entraînent une explosion des dépenses. Il a carrément hypothéqué l'avenir.

C'est le cas, par exemple, des dépenses en infrastructures. Leur forte croissance ajoute une pression intenable sur les dépenses courantes.

C'est comme si un couple achetait une maison trop coûteuse et qu'il ne pouvait rembourser son hypothèque, à moins de couper dans l'essentiel.

L'accroissement des investissements en infrastructures s'est fait trop rapidement. Plusieurs lacunes à l'égard de la gestion des projets sont apparues.

Tout d'abord, la totalité des investissements, même s'ils étaient inclus dans le cadre financier, n'étaient pas tous inscrits dans le Plan québécois des infrastructures et échappaient donc au cadre de gestion et de suivi.

De plus, les coûts des projets augmentaient de manière importante entre le moment où ils étaient annoncés et celui où ils étaient réalisés. Des questions légitimes se posent également sur la priorisation de certains investissements.

En octobre dernier, Infrastructure Québec a donné un mandat à la firme SECOR-KPMG afin de réaliser un examen de certains projets critiques et de revoir certaines façons de faire.

L'examen de 18 projets prioritaires récents a révélé que les coûts finaux étaient supérieurs de 78 % aux coûts prévus initialement.

Nos craintes quant à la gestion des projets d'infrastructures étaient donc fondées. Nous avons eu raison d'exiger la mise en place d'une commission d'enquête sur l'octroi des contrats publics dans l'industrie de la construction.

L'administration précédente a dû céder devant notre insistance et celle de la population et a finalement créé la commission Charbonneau, qui dévoile, jour après jour, les agissements douteux de certains individus et de certaines organisations.

En attendant les recommandations de la commission, le gouvernement a la responsabilité d'agir immédiatement pour mieux gérer les investissements en infrastructures.

Il ne s'agit pas seulement de corriger le tir, il faut complètement changer les façons de faire.

Nous allons resserrer les règles de planification et de gestion des projets, notamment :

- en nous assurant que l'ensemble des projets seront inclus au Plan québécois des infrastructures;
- en priorisant les projets;
- en évaluant le parc d'actifs.

Bref, nous nous assurerons que les Québécois en aient pour leur argent.

Les nombreux investissements des dernières années ont augmenté la dette publique de manière importante et les paiements relatifs à ces investissements accaparent une part grandissante des revenus du gouvernement.

Malgré des taux d'intérêt très peu élevés, le service de la dette est le troisième poste de dépenses en importance du gouvernement après la santé et l'éducation.

À long terme, ce rythme est insoutenable. Nous devons nous assurer que les investissements en infrastructures respectent notre capacité de payer et cessent de nous endetter davantage.

Notre gouvernement effectue un virage important pour nous ramener sur une trajectoire plus saine. Les investissements publics doivent retrouver un bon niveau, un niveau inférieur de 1,5 milliard de dollars par année.

J'annonce que le niveau de l'ensemble des investissements en immobilisations sera établi à un maximum de 9,5 milliards de dollars par année en moyenne, pour les cinq prochaines années.

Ce niveau de 9,5 milliards de dollars par année est considérable et permettra de maintenir la qualité de nos infrastructures publiques.

En investissant selon nos moyens, les projets seront mieux priorisés et réalisés de façon mieux ordonnée.

Par ailleurs, mon collègue, le président du Conseil du trésor, a récemment déposé le projet de loi n° 1 sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Avec l'adoption de cette loi, une saine concurrence sera rétablie.

Cela fera baisser le coût des travaux.

Nous considérerons également avec beaucoup de sérieux les recommandations de la commission Charbonneau pour améliorer nos pratiques.

Il était plus que temps d'agir. Avec les actions que nous prenons, les Québécois en auront enfin pour leur argent.

* * *

PLAN DE RÉDUCTION DE LA DETTE

J'ai répété à maintes reprises au cours des dernières années que la dette constituait un sérieux problème pour le Québec.

De 2003 à 2012, l'endettement du gouvernement s'est accru de 54 milliards de dollars, soit près de 30 % de la dette du Québec.

Sur une base par habitant, elle est passée de 17 354 \$ en 2003 à 22 981 \$ en 2012.

C'est donc dire que sous la gouverne libérale, un endettement de 5 627 \$ par personne, enfants compris, a été contracté.

Il est très important pour nous de réduire le rythme de l'endettement gouvernemental et son poids relatif au PIB.

J'ai déjà signifié que nous entendons respecter les objectifs fixés par la loi sur la réduction de la dette.

Mais nous allons le faire en suivant une approche équilibrée.

La réduction des investissements en infrastructures publiques, que j'ai annoncée plus tôt, contribuera à réduire la croissance de la dette.

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement précédent voulait payer la dette en imposant aux Québécois une hausse du prix de l'électricité patrimoniale à partir de 2014.

Comme je l'ai annoncé plus tôt, cette hausse est abolie et remplacée par une indexation au coût de la vie.

De nouvelles sources de revenus seront également dédiées au Fonds des générations, et donc à la réduction de la dette.

La décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2 nous fera économiser les milliards de dollars qui auraient été nécessaires pour sa réfection.

J'annonce que seront versés au Fonds des générations les revenus annuels de 215 millions de dollars découlant de la hausse du bénéfice d'Hydro-Québec résultant de l'abandon du projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

De plus,

J'annonce que la totalité des redevances minières sera versée au Fonds des générations à compter de 2015-2016, soit une somme estimée à 325 millions de dollars annuellement.

En outre, à compter de 2014-2015, les revenus qui découleront de la hausse de la taxation sur les boissons alcooliques, que j'ai annoncée plus tôt, iront directement au Fonds des générations. Cela représentera une somme de 100 millions de dollars par année.

En dernier lieu, les revenus découlant de l'indexation annuelle du prix de l'électricité patrimoniale, à compter de 2014, seront dédiés au Fonds des générations.

L'approche que nous allons suivre pour réduire le fardeau de la dette est équilibrée. Elle repose sur des sources de revenus diversifiées et sur des investissements publics en immobilisations dont le niveau correspond davantage à la capacité de payer de notre société.

Par ailleurs, il nous apparaît important de poser un geste pour rembourser la dette dès maintenant.

J'annonce qu'en 2013-2014, 1 milliard de dollars du Fonds des générations sera utilisé pour rembourser la dette.

Globalement, l'ensemble des gestes que j'annonce aujourd'hui nous permettra de respecter les cibles de réduction de la dette en fonction du PIB établies dans la loi.

Monsieur le Président, cela signifie que dès l'an prochain, le poids de la dette en pourcentage du PIB commencera à fléchir.

* * *

TRANSFERTS FÉDÉRAUX : UN REcul DE DIX ANS

Les efforts du gouvernement pour équilibrer les finances du Québec sont entravés par les décisions unilatérales prises par le gouvernement fédéral depuis quelques années. En fait, nous sommes en train d'assister à un recul de dix ans, qui nous ramène au moment où tout le Québec était mobilisé pour éliminer le déséquilibre fiscal.

Les décisions unilatérales du gouvernement fédéral de 2008 en ce qui a trait au programme de péréquation et de 2011 à l'égard du Transfert canadien en matière de santé ont eu et continueront d'avoir des conséquences néfastes sur les finances publiques du Québec, par exemple :

- en péréquation, pour les quatre dernières années, le Québec a subi des pertes de 6,6 milliards de dollars;
- pour les années à venir, la situation ne s'améliore pas. En santé, le Québec subira un manque à gagner de plus de 8 milliards de dollars sur dix ans.

Le gouvernement fédéral avait pourtant été clair : il n'allait pas assainir ses finances publiques sur le dos du Québec et des provinces. Cette promesse n'a pas été tenue.

Nous demandons au gouvernement fédéral, d'une part, de revenir sur sa décision d'imposer des plafonds au programme de péréquation et, d'autre part, d'augmenter graduellement à 25 %, d'ici 10 ans, sa part du financement des dépenses de santé.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral doit donner suite à une revendication de longue date du Québec, soit de ramener le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, au minimum, à son niveau de 1994-1995, en tenant compte de l'inflation. Le désengagement fédéral en cette matière représente un manque à gagner de 800 millions de dollars pour le Québec en 2012-2013.

Il y a également le plan Chantiers Canada qui arrivera à échéance prochainement. Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de mettre en place un plan à long terme en matière d'infrastructures publiques.

Depuis longtemps, le Québec demande que sa part lui soit versée par un transfert « en bloc », c'est-à-dire un transfert qui respecte les compétences du Québec de choisir les projets d'infrastructures qui sont prioritaires pour son développement.

En outre, nous devons également régler une fois pour toutes le dossier des valeurs mobilières. Nous sommes malheureusement encore aux prises avec la volonté du gouvernement fédéral de s'ingérer dans la réglementation de ce secteur.

Nous n'accepterons jamais d'abandonner nos compétences. Nous allons continuer à les défendre, tout en continuant à travailler avec les provinces à l'amélioration de l'encadrement des valeurs mobilières.

Le point de vue de notre gouvernement en matière de transferts fédéraux est en continuité avec celui de nos prédécesseurs, à la différence que nous, nous avons le courage de l'exprimer haut et fort.



CONCLUSION

En terminant, j'aimerais souligner que nous faisons le maximum avec les moyens qui nous sont impartis, mais que nous pourrons aller beaucoup plus loin en disposant de tous les moyens d'un pays souverain.

La fiscalité, par exemple, est un outil puissant. En la contrôlant entièrement, nos mesures pour stimuler l'investissement privé seront d'autant plus performantes.

L'élimination des nombreux doublons administratifs entre Québec et Ottawa permettra d'économiser des milliards de dollars et d'alléger considérablement le fardeau réglementaire et administratif pour tous.

Et surtout, la souveraineté permettra au Québec d'assumer pleinement ses choix politiques, économiques et sociaux, en plus de parler en son propre nom sur la scène internationale.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit : prendre nous-mêmes toutes nos décisions assurera la prospérité de notre nation.

* * *

Ce premier budget de notre gouvernement est responsable et équilibré. Il est équitable et bon pour tous les Québécois.

J'invite mes collègues parlementaires à prendre le temps de l'étudier sérieusement et en profondeur.

Je propose donc, Monsieur le Président, que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Je vous remercie.

☺ • ☺

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations budgétaires
Année financière 2012-2013
(en millions de dollars)

	Prévisions révisées
REVENUS BUDGÉTAIRES⁽¹⁾	
Revenus autonomes	53 192
Transferts fédéraux	15 705
Total	68 897
DÉPENSES BUDGÉTAIRES⁽¹⁾	
Dépenses de programmes	-62 642
Service de la dette	-7 917
Total	-70 559
ENTITÉS CONSOLIDÉES	1 241
Provision pour éventualités	-200
Perte exceptionnelle – Fermeture de Gentilly-2	-1 805
DÉFICIT	-2 426
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-879
Exclusion de la perte exceptionnelle	1 805
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-1 500

(1) Correspond aux revenus et aux dépenses du fonds général.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Pour 2012-2013, le solde budgétaire exclut l'impact comptable découlant de la perte exceptionnelle de 1,8 G\$ d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. L'impact final sera établi aux états financiers d'Hydro-Québec au 31 décembre 2012.

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations budgétaires
Prévisions 2013-2014
(en millions de dollars)

REVENUS BUDGÉTAIRES⁽¹⁾	
Revenus autonomes	56 215
Transferts fédéraux	16 145
Total	72 360
DÉPENSES BUDGÉTAIRES⁽¹⁾	
Dépenses de programmes	—63 791
Service de la dette	—8 601
Total	—72 392
ENTITÉS CONSOLIDÉES	1 471
Provision pour éventualités	—400
SURPLUS	1 039
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	—1 039
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	—

(1) Correspond aux revenus et aux dépenses du fonds général.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Gouvernement du Québec
Revenus budgétaires du fonds général
Prévisions 2013-2014
(en millions de dollars)

REVENUS AUTONOMES	
Impôts sur les revenus et les biens	
Impôt sur le revenu des particuliers	20 365
Fonds des services de santé	6 752
Impôts des sociétés	4 652
	31 769
Taxes à la consommation	
Ventes au détail	15 805
Tabac	863
Boissons alcooliques	544
Autres	19
	17 231
Droits et permis	
Ressources naturelles	300
Autres	280
	580
Revenus divers	
Ventes de biens et services	368
Intérêts	535
Amendes, confiscations et recouvrements	624
	1 527
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	
Hydro-Québec	2 725
Loto-Québec	1 270
Société des alcools du Québec	1 067
Autres	46
	5 108
Total	56 215
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	
Péréquation	7 578
Paiement de protection	—
Transferts pour la santé	5 118
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 539
Autres programmes	873
Compensation pour l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) à la taxe sur les produits et services (TPS)	1 467
Affectation au FINESSS d'une partie de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	—430
Total	16 145
TOTAL DES REVENUS BUDGÉTAIRES	72 360

Gouvernement du Québec
Dépenses budgétaires du fonds général
Prévisions 2013-2014
(en millions de dollars)

DÉPENSES DE PROGRAMMES

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 567,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 061,9
Assemblée nationale	119,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	954,5
Conseil exécutif	551,1
Culture et Communications	631,0
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	273,1
Éducation, Loisir et Sport	10 205,4
Emploi et Solidarité sociale	4 225,2
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	6 337,0
Famille	2 474,4
Finances et Économie (excluant le service de la dette)	713,1
Immigration et Communautés culturelles	327,3
Justice	811,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	82,4
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur	121,5
Ressources naturelles	405,1
Santé et Services sociaux	31 258,3
Sécurité publique	1 231,3
Transports	709,0
Travail	30,7
Crédits périmés escomptés	-200,0
Économies à réaliser par les entités consolidées subventionnées	-100,0
Total	63 791,0

SERVICE DE LA DETTE

Service de la dette directe	5 335,0
Intérêts au titre des régimes de retraite	3 287,0
Intérêts au titre des avantages sociaux futurs	-21,0
Total	8 601,0

TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

72 392,0

Gouvernement du Québec
Opérations non budgétaires
Prévisions 2013-2014
(en millions de dollars)

PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES	
Fonds général	-951
Entités consolidées	-551
Total	-1 502
IMMOBILISATIONS	
Fonds général	
Investissements	-413
Amortissement	164
Sous-total	-249
Entités consolidées	
Investissements	-8 365
Amortissement	3 568
Moins : Investissements réalisés en mode PPP	911
Sous-total	-3 886
Total	-4 135
RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	2 625
AUTRES COMPTES	
Fonds général	1 577
Entités consolidées	224
Total	1 801
TOTAL	-1 211

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Gouvernement du Québec
Opérations de financement
Prévisions 2013-2014
(en millions de dollars)

VARIATION DE L'ENCAISSE

Fonds général	—
Entités consolidées	—
Total	—

EMPRUNTS NETS

Fonds général	
Nouveaux emprunts	5 787
Remboursements d'emprunts ⁽¹⁾	—6 487
Sous-total	—700
Entités consolidées	
Nouveaux emprunts	9 539
Remboursements d'emprunts	—5 758
Sous-total	3 781
Total	3 081
Fonds d'amortissement des régimes de retraite, autres actifs des régimes et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs	—1 870
Fonds des générations	—1 039

TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT **172**

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour une variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(1) Les remboursements d'emprunts tiennent compte de l'utilisation de 1 G\$ du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance.

